



Renseignements importants sur les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC)

En tant que bénéficiaire des prestations d'invalidité du RPC, vous devez aviser **Service Canada** de tout changement concernant votre ou vos :

- **Informations personnelles** – votre adresse, votre numéro de téléphone, les renseignements sur le dépôt direct.
- **État de santé** – si votre état de santé s'améliore suffisamment et que vous pourriez être en mesure de retourner au travail.
- **Activité professionnelle** – si vous souhaitez tenter un retour au travail, si vous commencez à travailler, ou dès que vous avez atteint un revenu de 6 100 \$. Votre prestation ne s'arrête pas à ce stade, c'est une occasion pour Service Canada de vous fournir du soutien pour vous aider à retourner au travail.
- **Éducation, programme de formation ou bénévolat** – cela comprend la fréquentation d'une école, d'un collège, d'une université, ou d'un programme de formation professionnelle ou technique menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme, la participation à un programme de réadaptation, ou la réalisation sur une base régulière de plus de 15 heures de bénévolat par semaine.
- **Enfants** – lorsqu'un enfant à charge entre ou quitte votre garde.

Lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans, votre prestation d'invalidité se transforme automatiquement en pension de retraite du RPC, dont le montant sera probablement moins élevé que celui de vos prestations d'invalidité. Cette diminution est généralement compensée par la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et, selon vos revenus, par le Supplément de revenu garanti (SRG).

Les prestations du RPC sont imposables. Pour demander la retenue d'impôt sur vos prestations d'invalidité du RPC, vous devez remplir le formulaire ISP-3520 *Demande de retenue volontaire d'impôt fédéral* et l'envoyer à Service Canada.

Visitez Canada.ca/invalidite pour en savoir plus sur les programmes, services et initiatives pour les personnes handicapées, tels que :

- le Régime enregistré d'épargne-invalidité (la Subvention et le Bon);
- la Prestation pour enfants handicapés;
- le financement des études pour les personnes handicapées;
- les crédits d'impôt pour personnes handicapées;
- les Prestations d'invalidité pour les vétérans.

Vous pouvez vous inscrire à **Mon dossier Service Canada**, une façon commode, sécuritaire et fiable d'accéder à vos renseignements et de les mettre à jour en ligne. Vous pouvez :

- mettre à jour vos renseignements personnels;
- consulter votre état de compte du cotisant;
- afficher et imprimer vos feuillets T4 ou NR4 et l'encart des prestations d'invalidité du RPC;
- faire une demande pour cesser de recevoir les feuillets fiscaux par la poste;
- vous inscrire au dépôt direct;
- télécharger des documents à la demande de Service Canada.

Visitez **Canada.ca/mondossierservicecanada** pour vous inscrire ou mettre à jour vos renseignements.

Si vous **habitez à l'extérieur du Canada** et devez mettre à jour vos renseignements, appelez le Centre d'appels des opérations internationales de Service Canada au 1-613-957-1954 (appels à frais virés acceptés).

Pour obtenir plus de renseignements :

visitez Canada.ca/rpc
composez le 1-800-277-9915 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
ATS : 1-800-255-4786

Ce document est offert sur demande en médias substituts en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232), téléscripteur (ATS) 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2020 **EDSC** N° de cat. : SSD-234-12-20F